



*L'environnement  
que je choisis...*

**FRONTENAC**



Mémo du 10 juin 2020

### **RÉOUVERTURE DU BUREAU MUNICIPAL**

L'équipe municipale évalue la situation afin de planifier la réouverture du bureau municipal au public. Nous sommes à organiser nos procédures afin d'offrir un espace sécuritaire pour le personnel en place et les citoyens. Nous demeurons disponibles par téléphone au 819-583-3295 ou par courriel [adm@municipalitefrontenac.qc.ca](mailto:adm@municipalitefrontenac.qc.ca) pendant les heures d'ouverture régulières pour répondre à vos questions et faire le suivi de vos dossiers.

### **RÉOUVERTURE PARTIELLE DE LA BIBLIOTHÈQUE LA RELIURE**

L'équipe de la bibliothèque municipale est maintenant prête à vous accueillir. En respect des recommandations émises, l'ensemble de la bibliothèque, des documents, du mobilier et des ordinateurs ne vous sont par contre pas accessibles. Vous pouvez vous présenter sur les heures d'ouverture de la bibliothèque pour que le préposé puisse vous faire des suggestions ou vous laissez inspirer par nos présentoirs. Vous pouvez également consulter le catalogue en ligne du Réseau Biblio de l'Estrie, sélectionnez la bibliothèque de Frontenac pour faire votre sélection. Communiquez ensuite avec nous pour que l'on puisse vous préparer vos documents au 819-554-8040.

*Lundi de 18h30 à 20h*

*Mardi de 9h à 12h*

*Mercredi de 13h à 15h et de 18h30 à 20h*

*Samedi de 9h30 à 12h.*

### **RÉOUVERTURE DES MODULES DE JEUX, DES JEUX D'EAU ET AMÉNAGEMENT DU SKATEPARK**

Les modules de jeux et les jeux d'eau seront de nouveaux disponibles. D'ici la fin de la semaine, des stations de désinfection des mains seront installées à proximité des modules de jeux. Il est important pour les utilisateurs de se nettoyer les mains avant et après l'utilisation des modules. On vous rappelle également que les mesures de distanciation physique sont toujours applicables. Nous travaillons également à aménager les modules du skatepark sur la patinoire. Les recommandations gouvernementales devront être respectées et aucun rassemblement ne sera possible.

### **PLAGE DU LAC AUX ARAIGNÉES**

Concernant la plage du lac aux Araignées, nous sommes toujours à la recherche de sauveteur, d'assistant-sauveteur et de préposé à l'accueil afin de pouvoir autoriser l'accès à la plage, permettre la baignade et vous accueillir en toute sécurité.

## **FERMETURE DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU AU PARC RIVERAIN SACHS-MERCIER ENTRE LE 29 JUIN ET LE 10 JUILLET 2020**

Des travaux importants seront réalisés au Parc riverain Sachs-Mercier. Nous procéderons à la reconstruction complète de la rampe de mise à l'eau. Les travaux seront réalisés entre le 29 juin 2020 et le 10 juillet 2020. L'accès au lac ne sera donc pas possible pendant cette période.

## **SUIVI DES TRAVAUX ROUTIERS**

Une grande partie des travaux routiers sont maintenant terminés. Le secteur du 4<sup>e</sup> Rang est maintenant complété ce qui est également le cas pour le secteur du Chemin du Barrage. Concernant les travaux dans le 3<sup>e</sup> Rang, ils sont toujours en cours et devrait se terminer pour le 30 juin 2020. Nous tenons à vous remercier pour votre patience pendant cette période.

## **NOUVEAUX RÉSIDENTS ET NOUVEAUX BÉBÉS ENTRE JUIN 2019 ET JUIN 2020**

Vous êtes nouvellement résident de notre municipalité? Vous venez d'accueillir un nouveau membre dans votre famille? Le Comité de Développement Local de Frontenac désire souligner l'arrivée des nouveaux résidents et des nouveaux bébés. Inscrivez-vous auprès de Nadia par téléphone au 819-554-8040 ou par courriel à [loisirs@municipalitefrontenac.qc.ca](mailto:loisirs@municipalitefrontenac.qc.ca).

## **INTERDICTION DE FEUX À CIEL OUVERT LEVÉE**

Le Service de Sécurité Incendie nous a avisé que le Ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP) a décidé de lever l'interdiction de faire des feux à ciel ouvert en forêt ou à proximité. Cette décision, prise en collaboration avec la Société de protection des forêts contre le feu (SOPFEU), entraîne donc la **levée totale de l'interdiction à compter du 8 juin 2020 à 12 h**. Cette mesure était en vigueur depuis le 16 avril dernier. Il est important de rappeler qu'il est obligatoire de demander un permis au service incendie avant de faire un feu de branches sur le territoire de la Municipalité de Frontenac. La demande doit être faite auprès du Service des incendies au 819-583-1303.

## **2<sup>e</sup> VERSEMENT DES TAXES MUNICIPALES ET LEVÉE DU REPORT DES FRAIS D'INTÉRÊT DE RETARD**

Pour le premier versement d'avril, le conseil municipal avait décidé de ne pas appliquer les frais d'intérêt pour retard de paiement. Cette mesure prendra fin le 1<sup>er</sup> juillet. Nous vous rappelons que le deuxième versement des taxes municipales est prévu pour le 1<sup>er</sup> juillet 2020. Les frais d'intérêt prendront donc effet à ce moment pour tout montant impayé.

## **OFFRE EMPLOI : DIRECTEUR DES TRAVAUX PUBLICS**

La Municipalité de Frontenac est à la recherche d'un candidat pour le poste de directeur des travaux publics. L'offre d'emploi complète est disponible sur le site internet de la municipalité et dans votre journal municipal.